



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

## AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 025-2024  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 010-2022 :

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 025-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 010-2022 afin de remplacer l'article 9.2 « Liste des terrains contaminés identifiés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ».
2. QUE le projet de règlement numéro 025-2024, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le 4 novembre 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement numéro 025-2024 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 17<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2024.



**Josée Favreau**

Signé le 2024-10-17 09:40:53 EDT

---

Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière